DOSSIER DE PRESSE

Inaugurations de trois sites multi-opérateurs dans le Lot-et-Garonne :

les opérateurs télécoms tiennent leurs engagements d'accélération des déploiements dans les territoires, point sur le département avec une carte de projection

Le 18 mars 2019, **Michel COMBOT**, Directeur général de la Fédération Française des Télécoms et les représentants des opérateurs de téléphonie mobile ont inauguré, en présence de **Véronique SCHAAF**, Sous-Préfète de Lot-et-Garonne, **Pierre CAMANI**, Président du Conseil départemental de Lot-et-Garonne, **Guy VICTOR,** Maire de Hautefage-la-Tour, **Jacques PICCOLI,** Maire de Massels, **Jean-Luc MUCHA**, Maire de Thézac, **Béatrice GIRAUD**, Maire de Frespech, et **Georges LAGREZE**, Maire d'Auradou, **trois sites multi-opérateurs d'accès à l'internet mobile dans le Lot-et-Garonne, situés dans les communes de Hautefage-la-Tour, Massels et Thézac.**

Ces sites desservent avec des débits théoriques maximum de plusieurs Mb/s, les trois communes de **Hautefage-la-Tour, Massels et Thézac et également les communes de Frespech et Auradou.** Ces pylônes sont mutualisés de manière volontaire par les quatre opérateurs dans le cadre d'un précédant partenariat avec l'État et les collectivités locales. Ils font partie de l'ancien programme "Zones blanches - centres-bourgs" dont la maîtrise d'ouvrage a été portée par le département de Lot-et-Garonne qui, en étroite concertation avec les communes propriétaires des terrains, a construit les pylônes permettant aux opérateurs d'y installer leurs équipements radio.

Ces inaugurations s'inscrivent dans le cadre du "New Deal mobile", un accord historique entre les opérateurs et les pouvoirs publics qui permet un déploiement accéléré de l'internet mobile dans les territoires. **Il prévoit notamment la généralisation de la 4G sur l'ensemble des réseaux et le passage en 4G des communes du programme "Zones blanches - centres-bourgs", dont les cinq communes qui viennent juste de bénéficier de l'internet mobile.**

Par ailleurs, cet accord comprend la construction de **5 000 nouveaux sites financés à 100% par les opérateurs** afin de généraliser la bonne couverture, au sein du dispositif dit de "couverture ciblée"*.

Pour permettre une réussite opérationnelle de l'accord, un **guide pratique à destination des maires** a été réalisé par la FFTélécoms en partenariat avec les associations de collectivités. Les opérateurs réaffirment leur volonté de travailler de concert avec les élus locaux et les associations d'élus au profit de l'aménagement du territoire.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TÉLÉCOMS

Le point sur la couverture mobile en Nouvelle-Aquitaine et dans le Lot-et-Garonne

> En région Nouvelle-Aquitaine

La région Nouvelle-Aquitaine comptait 8 144 sites tous opérateurs confondus au 30 septembre 2018. Parmi ces sites, 6 289 sites étaient équipés en 4G. Entre le 31 mars et le 30 septembre 2018, 545 nouveaux sites sont passés en 4G.

Départements Nouvelle-Aquitaine	Sites mis en service 4G entre le T1 et T3 2018
Charente	35
Charente-Maritime	38
Corrèze	23
Creuse	13
Deux-Sèvres	43
Dordogne	25
Gironde	194

Départements Nouvelle-Aquitaine	Sites mis en service 4G entre le T1 et T3 2018
Haute-Vienne	26
Landes	38
Lot-et-Garonne	**41**
Pyrénées-Atlantiques	42
Vienne	27
TOTAL	545

Au 30 septembre 2018, 1 855 sites doivent encore migrer vers la 4G. Sur ces 1 855 sites, **1 336 se trouvent sur des pylônes mutualisés** à quatre opérateurs et représentent la majeure partie de l'effort de passage en 4G. Cela correspond à **334 pylônes multi-opérateurs** (couvrant **477 communes**).

Départements Nouvelle-Aquitaine	Pylônes multi-opérateurs qui passeront en 4G au plus tard fin 2022	Nombre de communes concernées
Charente	28	41
Charente-Maritime	8	9
Corrèze	42	60
Creuse	27	35
Deux-Sèvres	12	19
Dordogne	88	114
Gironde	13	21
Haute-Vienne	17	26
Landes	31	36
Lot-et-Garonne	**17**	**23**
Pyrénées-Atlantiques	28	55
Vienne	23	38
TOTAL	334	477

En outre, 13 pylônes multi-opérateurs (concernant **13 communes**) des anciens programmes gouvernementaux doivent être encore construits : la maîtrise d'ouvrage est assurée par la collectivité concernée.

En complément des sites à passer en 4G et à construire, ce sont au total **81 sites 4G** qui, au titre du dispositif de couverture ciblée, seront construits et financés par les opérateurs entre fin 2019 et fin 2020.

Départements Nouvelle-Aquitaine	Sites du dispositif de couverture ciblée (arrêtés 2018)
Charente	6
Charente-Maritime	5
Corrèze	0
Creuse	21
Deux-Sèvres	3
Dordogne	9
Gironde	4

Départements Nouvelle-Aquitaine	Sites du dispositif de couverture ciblée (arrêtés 2018)
Haute-Vienne	4
Landes	0
Lot-et-Garonne	**8**
Pyrénées-Atlantiques	18
Vienne	3
TOTAL	81

> Dans le département du Lot-et-Garonne

Le Lot-et-Garonne comptait **378 sites** tous opérateurs confondus au 30 septembre 2018. Parmi ces sites, **288 sites** étaient équipés en 4G. Entre le 31 mars et le 30 septembre 2018, **41 nouveaux sites** sont passés en 4G.

Au 30 septembre 2018, **90 sites** doivent encore migrer vers la 4G. Sur ces 90 sites, **60 sites multi-opérateurs se trouvent sur des pylônes mutualisés** devront passer en 4G d'ici fin 2022. Pour les **30 sites** restants, ils devront quant à eux migrer vers la 4G au plus tard fin 2020.

Dans le Lot-et-Garonne, ce sont également **8 sites 4G** qui, entre fin 2019 et fin 2020, seront construits par les opérateurs au titre du dispositif de couverture ciblée (arrêté des 485 sites de 2018 et arrêté complémentaire de 115 sites).

> Liste des 8 sites du dispositif de couverture issus des arrêtés de 2018 dans le Lot-et-Garonne

Communes – Lot-et-Garonne	Nombre de sites
Engayrac	1
Grayssas	1
Montaut	1
Bajamont	1
Beauville	1
Cours	1
Madaillan	1
Sauméjan	1

DÉPARTEMENT DU
LOT-ET-GARONNE (47)

Projection du "New Deal mobile" à l'horizon 2020-2022

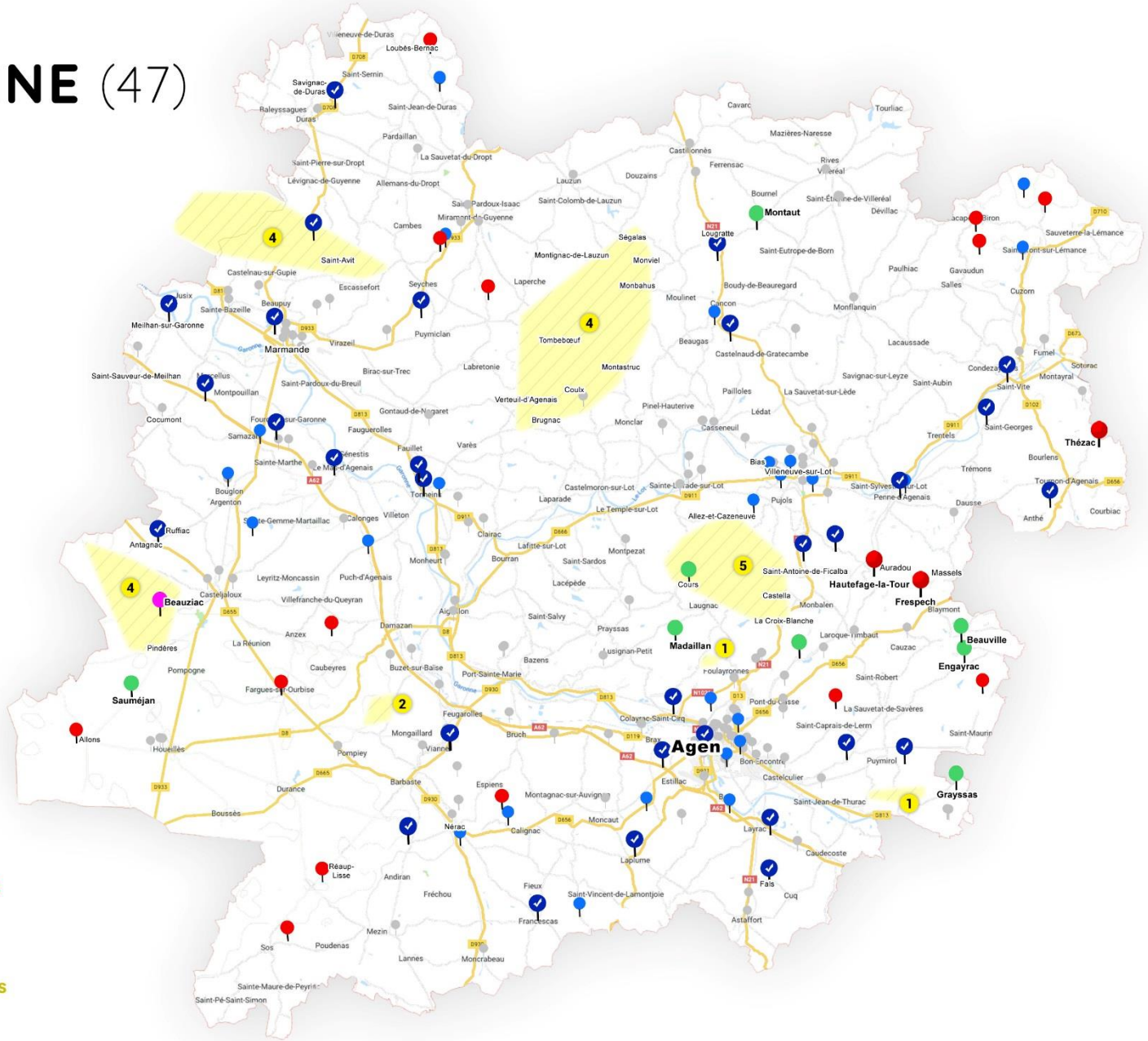

41 sites en propre d'opérateurs
équipés en 4G depuis le 1er trimestre 2018

30 sites en propre d'opérateurs
qui passeront en 4G au plus tard fin 2020

17 pylônes multi-opérateurs
qui passeront en 4G au plus tard fin 2022

1 pylône du programme
"zones blanches" restant à construire

8 sites 4G mutualisés à quatre opérateurs du dispositif de "couverture ciblée"
construits à l'horizon 2021

21 sites 4G mutualisés à quatre opérateurs
potentiels sur les 7 zones à prioriser de l'Atlas

sites passés en 4G
avant la mise en oeuvre du "New Deal mobile"

Source : données sur la couverture mobile en ligne sur le site de l'ARCEP :
www.arcep.fr/cartes-et-donnees/new-deal-mobile.html#4GPourTous - Seules les données publiées par l'ARCEP font foi.

10 km

Date de conception : 14/03/2019

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TÉLÉCOMS

> Qu'est-ce que la couverture ciblée* ?

C'est un des grands axes du "New Deal mobile" qui vise à permettre aux collectivités d'identifier elles-mêmes les sites qu'elles souhaiteraient voir construits sur leur territoire.

Ainsi, au niveau national, les 600 premiers sites de ce dispositif ont été identifiés dès le mois de juillet et décembre 2018. Parmi cette liste, **8 sites dans le Lot-et-Garonne seront construits d'ici 12 à 24 mois.**

En savoir plus

> Quels délais entre la construction du site et sa mise en service ?

L'accélération de la couverture attendue par le "New Deal mobile" nécessite en effet une **simplification des démarches administratives** à la mesure des enjeux pour notre pays.

Pour rappel, en France, il fallait en moyenne entre 18 et 24 mois, du fait des démarches administratives, entre le dépôt du projet de construction d'un pylône et son allumage définitif. En Allemagne ou encore au Royaume-Uni, ce délai est divisé par 5 ! Grâce à la mobilisation des opérateurs et de l'État, 5 mois ont été gagnés pour simplifier le calendrier administratif.

> Quels sont les investissements des opérateurs ?

Les opérateurs télécoms accélèrent les déploiements sur tout le territoire en ayant investi près de **10 milliards d'euros en 2017** pour installer, déployer, maintenir les infrastructures. 6,6 milliards ont été investis dans le fixe et 3 milliards d'euros dans le mobile. Un record d'investissement qui représente **25% de leurs revenus.**

> En quoi cette mutualisation 4G est-elle une prouesse technique ?

La mutualisation des installations est réalisée au travers de la technologie de Ran Sharing 4G et sa mise en œuvre par les quatre opérateurs est sans équivalent dans les autres pays.

L'accord historique ou "New Deal mobile", c'est quoi ?

Les opérateurs ont signé en janvier dernier un accord historique ou "New Deal mobile" avec les pouvoirs publics pour accélérer la couverture mobile. Cet accord permet à très court terme de trouver une solution pour les nombreuses communes du programme zone blanche qui ne disposent pas encore de pylône.

Vous pouvez retrouver toutes les informations avec les infographies ci-dessous :

- En quoi consiste cet accord ?
- Comment les opérateurs vont-ils le mettre en place ?

Un accord visant à :

Généraliser la 4G sur le réseau existant

Une accélération supérieure à 5 ans
par rapport aux obligations existantes

Passage en 4G d'ici 2020 des sites 2G/3G de chaque opérateur et des sites du programme zones blanches centres-bourgs d'ici fin 2022.

Une accélération qui concerne les axes de transport

55 000 km
d'axes routiers prioritaires seront couverts à
100 % d'ici fin 2020

23 000 km
du réseau ferré régional le seront à
90% d'ici fin 2025

Adopter un nouveau « thermomètre » pour la couverture mobile : la « bonne couverture* »

5 000
nouveaux sites pour généraliser la bonne couverture

Mise en œuvre d'un **« dispositif de couverture ciblée »** destiné à identifier **5 000 nouveaux sites** par opérateur définis par l'État en concertation avec les élus locaux

- **2 000 sites mutualisés** déployés en priorité dans les zones blanches les plus habitées
- **3 000 sites au-delà,** pour n'importe quel type de lieu (zones habitées, zones touristiques ou économiques, ...)

En plus du dispositif de couverture ciblée, les opérateurs devront densifier leur réseau mobile pour amener une « bonne couverture » à terme.

* telle que définie par l'ARCEP – monreseaumobile.fr

Améliorer la couverture à l'intérieur des bâtiments

Il s'agira notamment de développer la voix sur Wi-Fi (ou VoWiFi), à savoir utiliser le réseau Wi-Fi pour bénéficier des services mobiles. Retrouvez le guide pratique « Comment améliorer la couverture indoor ».

rendez-vous sur le site
www.fftelecoms.org

bit.ly/FFTindoor

Développer des offres 4G fixes

dans les zones identifiées par le Gouvernement

Comment ?

L'État publiera annuellement une liste de zones à couvrir,

à l'issue d'une concertation avec les collectivités locales.

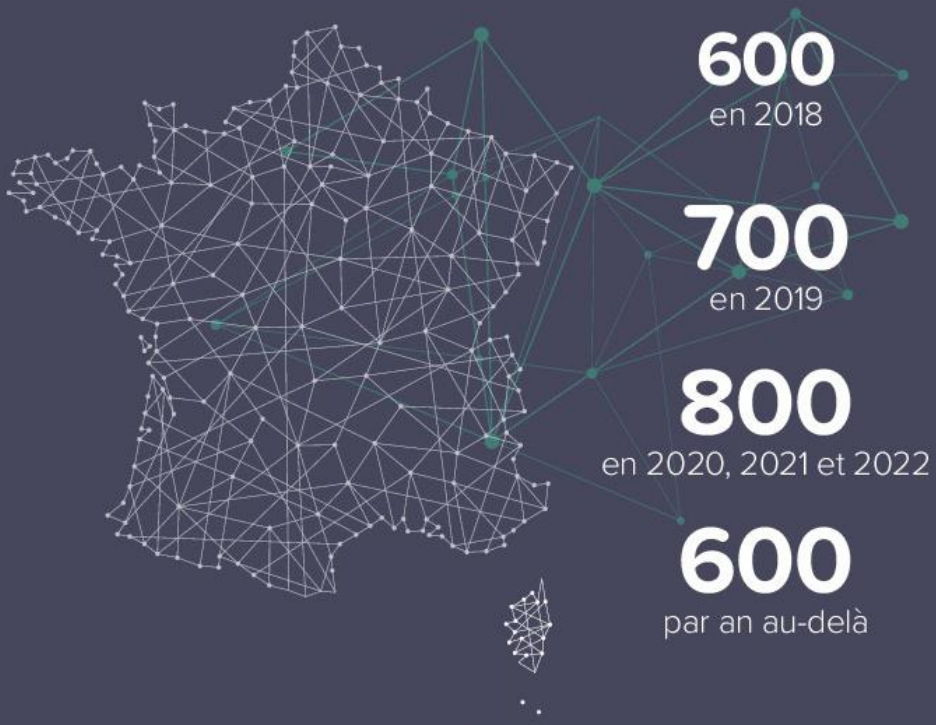

600
en 2018

700
en 2019

800
en 2020, 2021 et 2022

600
par an au-delà

Engagement des opérateurs d'investir plusieurs milliards d'euros supplémentaires d'ici cinq ans.
Cet investissement s'ajoutera aux investissements importants déjà réalisés par le secteur - **8,9 milliards d'euros** investis dans les réseaux en 2016.

Les opérateurs déploieront ensuite leurs équipements de manière mutualisée,
l'avancement des déploiements sera suivi sur le site de la Fédération et au travers des cartes de couverture mobile de l'ARCEP.

Les opérateurs ont déjà publié plusieurs solutions d'amélioration de la couverture à l'intérieur des bâtiments.
Ils continueront de développer ces solutions pour qu'elles soient accessibles au plus grand nombre.

retrouvez notre guide sur
www.fftelecoms.org

bit.ly/FFTindoor

À savoir

Le dispositif de couverture ciblée prend la suite, pour les collectivités locales qui le souhaitent, des programmes précédents : **zones blanches centres-bourgs et France Mobile.**

Le programme zones blanches centres-bourgs avait été initié **dès 2003** et visait à équiper **3 856 communes** en voix et internet mobile – soit **7% du territoire**.

France Mobile servait de plateforme d'échanges avec les élus sur la couverture mobile et devait permettre l'équipement, à terme, de **1 300 sites** au-delà des centres-bourgs.

rendez-vous sur le site
www.fftelecoms.org

bit.ly/FFTAccord

Qu'est-ce qu'un site ou pylône mutualisé ?

Chaque opérateur réalise lui-même une partie des sites et accueille les autres opérateurs.

La mutualisation peut donc prendre plusieurs formes – partage ou non des éléments actifs – en fonction de la configuration de la zone à couvrir.

PARTAGE D'INSTALLATIONS

ACTIVES

ITINÉRANCE

Seules des fréquences de l'opérateur A sont utilisées

Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de A

MUTUALISATION DES RÉSEAUX

Des fréquences de A et B sont utilisées de façon séparées

Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de celui-ci

MUTUALISATION DE FRÉQUENCES

Des fréquences de A et B sont utilisées conjointement

Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de A ou B de façon indifférenciée

PASSIVES

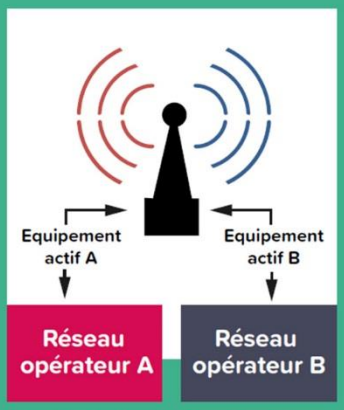

Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux équipements actifs de celui-ci

Créée en 2007, la Fédération Française des Télécoms réunit les opérateurs de communications électroniques en France. Elle a pour mission de promouvoir une industrie responsable et innovante au regard de la société, de l'environnement, des personnes et des entreprises du secteur, en défendant les intérêts économiques de ses adhérents et en participant à la valorisation de la profession au niveau national et international.

Contact presse : Fédération Française des Télécoms / sbrun@fftelecoms.org / 06 47 47 15 76

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TÉLÉCOMS